

Pas si évident d'interdire le portable au collège

Depuis le 1^{er} septembre, jour de rentrée scolaire, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans les collèges français. Dans le bocage virois, on reconnaît des bénéfices et des contraintes.

« **Garantir qu'aucun collégien n'utilise son téléphone portable au sein de l'établissement.** » C'était l'ambition affichée par Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, en annonçant l'interdiction des téléphones portables dans les collèges dès la rentrée 2025. Une mesure qui se veut forte, notamment pour lutter contre la dépendance aux écrans et garantir un usage raisonné du numérique, mais pas si simple à mettre en œuvre.

Une expérimentation réussie à Condé

Dans le bocage virois, le collège Dumont-d'Urville, à Condé-en-Normandie (Calvados), expérimentait déjà la pause numérique depuis la rentrée 2024. Interrogé en mars dernier, son principal, Flavien James, observait des bénéfices sur le climat scolaire : « **On pouvait avoir des soucis de captation d'images, d'utilisation du téléphone dans les toilettes ou les couloirs ; on n'en a quasiment plus.** »

Mais s'il avait pu se lancer dans l'aventure, c'est que le collège disposait déjà de nombreux casiers pour organiser les dépôts et retraits des téléphones. Car pour d'autres établissements, s'équiper dès la rentrée n'est pas chose aisée.

Plusieurs contraintes pour les établissements

Au collège Saint-Jean-Eudes, à Vire Normandie, la mesure n'est pas encore appliquée, mais elle trotte bien dans la tête de la nouvelle directrice, Bénédicte Collard : « **C'est en réflexion. On regarde pour des boîtes collectives, mais il y a plusieurs contraintes.** »

La première est d'ordre logistique. « **Il faut une surveillance, pour s'assurer que l'enfant mette bien le téléphone dans le casier, et dans le bon. Qu'il ne se trompe pas en repartant. Ça peut aussi ralentir le cortège des classes le temps que chacun vienne récupérer son téléphone**

aussi ralentir la sortie des classes, le temps que chacun vienne récupérer son téléphone », craint Bénédicte Collard.

Un coût financier non négligeable

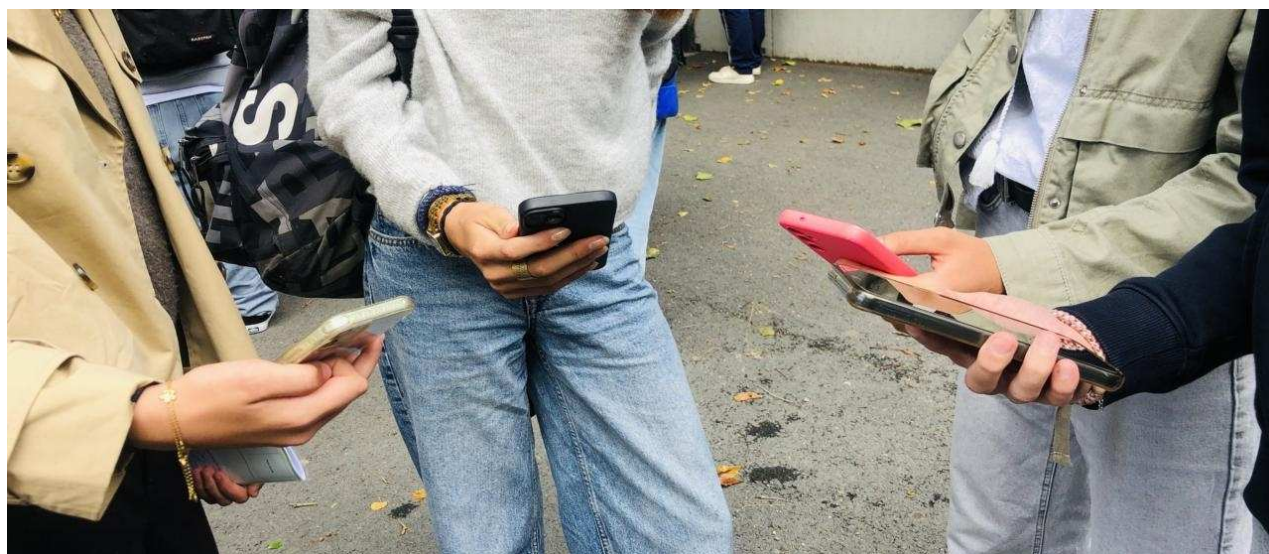
L'autre contrainte est le coût. Le collège doit prévoir environ 100 € par boîte de trente casiers de téléphones. **« Il nous en faudrait cinq, donc c'est un investissement d'au moins 500 € »,** précise la directrice. Qui plus est, si la pause numérique peut éviter le harcèlement en ligne pendant les heures de cours, **« une fois le portable rendu, ça peut continuer quand les enfants sont à la maison »,** souligne-t-elle.

Face à ce constat, d'autres établissements font le choix de la continuité. Au collège Émile-Maupas, **« les élèves ne doivent pas avoir de téléphone visible, il doit être éteint et au fond du sac,** explique le principal du collège, Thomas Chaudouard. **C'est inscrit dans le règlement intérieur, ce point a été modifié et renforcé l'an dernier. »**

Les parents rassurés par le téléphone

Si un collégien ne respecte pas cette interdiction, son téléphone est confisqué et c'est au responsable légal de l'enfant de venir le récupérer. **« Il y a également une sanction, en fonction de l'usage qui a été fait du téléphone. On reste vigilant »,** assure le principal, qui convient toutefois qu'il est **« compliqué d'aller plus loin. Pour les enfants qui rentrent en transport par exemple, cela rassure les parents qu'ils aient un téléphone. »** La pause numérique, oui, mais pas sans téléphone...

Dorian LE JEUNE et Maëlys HESLESBEUX.



Depuis la rentrée 2025, les téléphones portables sont interdits dans les collèges. Une mesure pas si simple à appliquer selon les établissements, notamment au collège Émile-Maupas, à Vire Normandie.